

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 05 juin 2026 18h30

Date de la convocation : le 30 mai 2026

Date d'affichage : le 30 mai 2026

Étaient présents : M. Xavier MADELAINE, Mme Anne-Sophie PAVIS-LAMOUREUX, M. Christophe MONTÉLIMARD, Mme Pauline MADELAINE, Mme Sylvie FAYOL, M. Gauthier LAMOTTE, Mme Stéphanie EUDE-GOUHIER, Mme Hélène BANDZWOLEK, Mme Séverine ROMAGE, M. Johan GIRARD.

Absents excusés : M. Sébastien BOUSSIER, M. Reynald SCHMITT, M. Denis SERÉE, Mme Bernadette FABRE, M. Romain LEVIEUX

Pouvoirs : M. Sébastien BOUSSIER a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie PAVIS-LAMOUREUX
M. Denis SERÉE a donné pouvoir à M. Xavier MADELAINE
Mme Bernadette FABRE a donné pouvoir à M. Johan GIRARD
M. Reynald SCHMITT a donné pouvoir à M. Christophe MONTÉLIMARD

La séance est ouverte à 18h30

Mme Anne-Sophie LAMOUREUX été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L 2121-15 du CGCT).

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, la secrétaire de séance annonce au nombre de 10, les membres du conseil municipal présents et 5 absents excusés dont 4 ayant donné pouvoir, ce qui porte le nombre de votants à 14 pour la séance de ce jour.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 18 mai 2026

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis du procès-verbal du conseil municipal du lundi 18 mai 2026.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 04 mai 2026 est adopté à l'unanimité des présents lors de ce conseil.

M. Johan GIRARD pose une question relative aux subventions votées lors du dernier conseil municipal, les autres demandes de subventions évoquées en commission n'apparaissant pas dans le compte-rendu. Mme Anne PAVIS-LAMOUREUX répond que la commission a reporté l'étude de ces autres demandes. M. Johan GIRARD expose qu'il ne retrouve pas dans les votes des subventions les montants qui avaient été discutés en commission. Réponse lui est faite que cela est dû à un débat ayant eu lieu lors du conseil municipal.

2026/056 – Election des délégués et des suppléants du conseil municipal aux élections sénatoriales 2026

Rapporteur : M. Xavier MADELAINE, Maire

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 4 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur le maire rappelle, qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son représentant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- M. Christophe MONTELIMARD
- Mme Sylvie FAYOL
- Mme Pauline MADELAINE
- M. Gauthier LAMOTTE

Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Il rappelle les modalités du scrutin suivant le procès-verbal annexé.

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'une liste a été déposée. Un exemplaire sera joint au procès-verbal en annexe

Chacun des conseillers municipaux ou leurs représentants procède au vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les membres du bureau électoral

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 14

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages exprimés : 12

NOM DE LA LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste « Vivre Ensemble à Amfreville »	12	3	3

Monsieur le maire proclame les résultats.

Sont élus délégués :

- Mme Pauline MADELAINE
- M. Xavier MADELAINE
- Mme Anne-Sophie PAVIS-LAMOUREUX

Sont élus suppléants :

- M. Christophe MONTELIMARD
- Mme Sylvie FAYOL
- M. Gauthier LAMOTTE

2026/057 – Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) intercommunale

Rapporteur : M. Xavier MADELAINE, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,
Vu la délibération n°2026-062 adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge lors de sa séance du 11 mai 2026 et relative à la création et modalités de composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
Considérant qu'il a été créé, par la délibération susvisée, entre l'établissement public de coopération intercommunale et l'ensemble de ses communes membres, une commission chargée d'évaluer les transferts de charges dans l'hypothèse de transfert ou restitution de compétences au sein du bloc intercommunal,
Considérant que le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a décidé que cette commission serait composée de 38 sièges, soit un siège par commune membre,
Considérant qu'il revient au conseil municipal de désigner les représentants amenés à siéger au sein des organismes extérieurs,
Considérant qu'il convient, en vertu des éléments ci-avant mentionnés, de désigner un représentant qui représentera la commune de Amfreville au sein de la CLECT,

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : de désigner Monsieur Sébastien BOUSSIER représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) intercommunale.

Article 2 : de transmettre à la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge la présente délibération ainsi que les coordonnées du représentant désigné.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, les membres du conseil désignent Monsieur Sébastien BOUSSIER comme représentant de la commune d'Amfreville au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) intercommunale.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	12	0	2

Abstentions : Johan GIRARD ET Bernadette FABRE

2026/058 – URBANISME-Lotissement communal « La Baie de l'Orne » -Attribution des lots n°3, n°5 et n°10

Rapporteur : M. Xavier MADELAINE, Maire

Monsieur le maire expose aux membres du conseil l'avancée de l'attribution des parcelles au sein du Lotissement communal « La Baie de l'Orne ».

Il convient, suite à des désistements de réservation, de procéder à l'attribution des lots n°3, n°5 et n°10.

Vu la délibération 2025/035 du conseil municipal en date du 7 avril 2025 adoptant le règlement d'attribution des lots du lotissement communal « La Baie de l'Orne »,

Vu la délibération 2025/036 du conseil municipal en date du 7 avril 2025 fixant le prix des lots du règlement d'attribution des lots du lotissement communal « La Baie de l'Orne »,

Vu la délibération 2026/004 du conseil municipal en date du 19 janvier 2026 portant adoption du règlement d'attribution des lots du lotissement communal avec intégration du lot n°10,

Vu la délibération 2026/005 du conseil municipal en date du 19 janvier 2026 fixant le prix du lot n°10 du lotissement communal,

Considérant l'ouverture de la phase des dépôts de candidatures le mercredi 21 janvier 2026 pour une durée de 14 jours calendaires, soit jusqu'au mardi 03 février 2026 à 18H00.

Considérant les dossiers de candidatures non pourvus dans la 1^{ère} phase d'attribution, invités à se positionner sur les lots disponibles objet de la présente attribution,

Considérant la réception de 4 nouveaux dossiers de candidatures numérotés anonymement du numéro 2026-BO-0A au numéro 2026-BO-0D,

Considérant l'étude anonyme des dossiers et les propositions et acceptations d'acquisitions faites dans le respect de la procédure d'attribution,

Après avoir délibéré par 14 voix pour, les membres du conseil municipal décident :

- de valider l'attribution des lots n°3, n°5 et n°10 lots du lotissement communal « La Baie de l'Orne » suivant le tableau ci-dessous
- que la liste nominative des attributions sera annexée à la présente délibération

N° lot	Superficie (m²)	Prix (euros)	N° de dossier de candidature
3	504 m²	88 200 €	2026-BO-0C
5	503 m²	88 025 €	2025-BO-0G
10	431 m²	75 425 €	2026-BO-0D

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

M. Johan GIRARD demande des explications complémentaires sur la procédure d'attribution afin de pouvoir se prononcer. Mme Anne-Sophie PAVIS-LAMOUREUX explique les modalités de la procédure de dépôt et d'attribution des dossiers de façon anonyme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h08.